

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 15 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.

RÉCLAMES —

50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LES BOERS ET L'EUROPE

Des symptômes menaçants annonçaient depuis quelque temps que lord Kitchener, aidé de Chamberlain, préparait une infamie particulièrement grosse.

Ses dépêches et ses rapports ne parlaient plus que des « lois de la guerre » ou du « droit des gens » violés par les Boers.

Rien de plus dangereux chez les filous que ces accès de vertu. Quand ils se mettent à trouver que les honnêtes gens sont des canailles, ceux-ci n'ont plus qu'à rentrer leur argenterie et à sortir leur revolver. Pour ce qui est de la morale, elle ne court jamais de plus grand risque qu'à l'instant où ils lui rendent hommage. C'est le signe certain qu'ils vont être en proie à une crise aiguë de banditisme. Les personnes atteintes de la jaunisse sont les plus enragées à vous accuser d'avoir le teint jaune.

La proclamation de Kitchener-Chamberlain est une nouvelle démonstration de cette vérité.

Ce document et les commentaires que Chamberlain en a fait à la Chambre des Communes sont de nature à stupéfier les gens les plus accoutumés à la barbarie de la civilisation et j'imagine que les Boers, qui savent à quoi s'en tenir là-dessus, ont dû se demander si, ne pouvant le faire autrement, Kitchener ne voulait pas « se payer leur tête » en se moquant d'eux.

Cette proclamation rédigée comme un jugement de tribunal avec des attendus et des considérants, dit que les deux Républiques ayant été annexées à l'Angleterre, les Boers ont, néanmoins, le toupet de continuer à se battre, à semer le désordre et l'anarchie chez ces bons Anglais ; qu'ils n'ont plus que de petits corps sans organisation militaire régulière, ce qui est intolérable, et que s'ils ne font pas leur soumission on vendra leurs biens et on les bannira.

Cela est odieux d'abord et encore plus ridicule. Le meilleur moyen de terminer la guerre pour les Anglais serait de s'en aller et, puisqu'ils ne veulent pas, de vaincre les Boers. Voilà deux ans qu'ils peinent sans y parvenir. Ils n'ont encore pu s'emparer ni de Botha, ni de Dewet, ni de Delarey, ni des autres. Alors comment feront-ils pour les bannir ?

S'il est vrai que le Sud-Africain soit si incontestablement à eux, ils n'ont qu'à le garder tranquillement, comme on fait d'un bien incontesté. Nous n'éprouvons aucun besoin d'aller crier partout que notre bourse est à nous. Nous la laissons paisiblement dans notre poche. Que Kitchener en fasse autant du Transvaal.

Quelle est aussi cette grotesque prétention de refuser le nom de belligérants aux burghers parce qu'ils vainquent les Anglais avec de petits commandos au lieu de se faire vaincre par eux, d'un seul coup, en grandes batailles rangées. Deux ans de campagne et 250,000 hommes n'ont pu les disperser ; il y a des chances pour que la proclamation nouvelle n'ait pas plus d'effet. Rebelles, partisans ou belligérants, qu'on les appelle comme on voudra, voilà qui les touche peu. Ils continueront à tuer des Anglais, à arrêter les trains, à tenir en échec Kitchener et ses soldats, à faire dépenser des milliards à l'Angleterre.

A quoi rime encore cet oripeau judiciaire dont Kitchener veut couvrir la spoliation qu'il accomplit, et ces « attendus » ou l'assassin se plaint du dommage que lui fait subir l'assassiné.

Le désordre et l'anarchie régissent, paraît-il, dans le pays ? A qui la faute ? Et fallait-il par hasard qu'on nettoiyât partout, qu'on astiquât les cuivres et qu'on fit reluire les parquets avant d'ouvrir aux Anglais la porte de la maison.

Nul ne s'entend mieux qu'un voleur à mettre de l'ordre dans un coffre-fort en n'y laissant rien traîner ; il est rare cependant que le propriétaire lui en fournisse la clef pour éviter les dégâts du pince-moignon.

Jamais on n'avait entendu le cambrioleur réquérir la rélegation contre le cambriolé et c'est un spectacle savoureux de voir l'Angleterre se prévaloir des crimes qu'elle commet pour en punir les victimes récalcitrantes.

En rédigeant ce monstrueux document, Chamberlain-Kitchener ne pouvait espérer qu'ils tromperaient quelqu'un sur la responsabilité des désastres et des iniquités : ni l'Europe, ni les Boers, ni eux-mêmes.

Alors, on ne voit qu'un but à cette proclamation : tâter l'opinion européenne et juger de ce qu'ils pourront se permettre sans la faire sortir de son apathie.

Hélas ! à cet égard ils devaient être fixés. L'Europe est accoutumée au crime. Elle en a toléré bien d'autres depuis les rapt du Schlesvig-Holstein et de l'Alsace-Lorraine jusqu'aux massacres d'Arménie. Ces crimes là cependant se passaient sous ses yeux et elle en suivit toutes les péripéties sans un geste pour les arrêter.

Quel pays d'Europe serait qualifié pour protester au nom du Droit alors que chacun d'eux a plus ou moins profité de cet oubli par tous, du droit des faibles.

Aussi M. Chamberlain a-t-il eu le triomphe facile à la Chambre des communes. Pour se justifier, il n'a qu'à rechercher des exemples dans l'histoire européenne du siècle dernier.

La France elle-même, sans remonter aux guerres du premier Empire, détient-elle, par hasard, l'Algérie et Madagascar du libre consentement des indigènes ? N'avons-nous pas fusillé les ministres hovas et exilé leur reine ?

Personne, il est vrai, ne s'était encore montré plus cyniquement logique que Kitchener et Chamberlain ; mais cela prouve tout simplement que parler d'équité dans la guerre n'est qu'une baliverne hypocrite.

Les peuples civilisés ont pu s'élever jusqu'à concevoir la justice. Quant à la réaliser nous y convions nos descendants. C'est trop gênant, ma foi, et si nous la glorifions beaucoup en paroles et dans des Congrès, c'est pour la mieux oublier sur les champs de bataille.

En attendant nous avons avec beaucoup de soin changé, à notre usage, les mots pour conserver plus soigneusement les choses. Il fallait les dégraisser pour nous en servir. Quand des sauvages nous résistent, nous disons qu'ils tuent, pillent ou volent. Nous autres, nous « annexons » et nous « réquisitionnons ».

Grand progrès que les peuples pillés et sacrés n'apprécient pas à sa juste valeur.

Les Boers, donc, auraient tort de compter sur d'autres que sur eux-mêmes. Les forfaits qui se commettent au Transvaal ne sont pas de nature à troubler la quiétude des gouvernements européens.

Quant aux nationalistes français, les plus ardents à crier contre l'Angleterre, ils devraient bien tirer de là un enseignement salutaire.

Ce sont les nationalistes d'outre-Manche qui ont lancé et soutenu leur pays dans cette triste guerre.

Si les nôtres éprouvent tant d'indignation à ce spectacle, qu'ils ne s'efforcent donc pas de développer en France un état d'esprit qui pourrait précisément nous conduire aux mêmes excès.

Il est vrai que ce jour-là les nationalistes anglais se chargeraient de nous faire la leçon.

Emile LAPORTE.

INFORMATIONS

Election législative

1^{er} CIRCONSCRIPTION DE CHALON-SUR-SAONE

2^e tour de scrutin

Inscrits, 28,330 ; votants, 21,191.

M. Bouveri, maire socialiste de Montceau-Mines, 11,815 voix, élu.

M. Pinette, républicain libéral antiministériel, 9,180.

Il s'agissait de remplacer M. Boysset, radical, décédé.

Election sénatoriale

SAINT-BRIEUC (COTES-DU-NORD)

Inscrits, 1257 ; votants, 1251 ; suffrages exprimés, 1244 ; majorité absolue, 623.

M. le comte de Treveneuc, ancien député de la droite, 713 voix élu ; M. Armez, député républicain, 524.

Il s'agissait de remplacer M. Huon de Penanster, de la droite, décédé le 31 mai, qui avait été réélu sénateur en 1894, par 722 voix sur 1248 votants.

Radicaux et Radicaux-Socialistes

Le Rappel annonce que le comité exécutif du parti radical et radical-socialiste vient d'adresser à ses délégués, une circulaire les invitant à profiter de la session des Conseils généraux pour organiser des fédérations départementales.

Le comité exécutif engage tous les républicains sincères à créer des associations adhérentes au parti, dans les communes.

Attentat manqué contre M. Monis

Samedi matin vers dix heures, une femme d'un certain âge, l'air assez agité, se présentait au ministère de la justice, demandant avec impatience à parler à M. Monis. Les huissiers, mis en éveil par ses manières, la surveillèrent et s'aperçurent qu'elle dissimulait un revolver sous son manteau. Cette femme fut aussitôt arrêtée par M. Blondeau, commissaire de police.

Elle déclara se nommer M^{me} veuve Pannetier, âgée de cinquante-neuf ans, demeurant à Cherbourg, 54, rue Thiers, et être venue avec l'intention de tuer M. Monis, qui refusait de lui rendre justice.

M^{me} Pannetier, est mère de plusieurs enfants. A Cherbourg, elle avait déclaré qu'elle attentait aux jours du ministre ; aussi la police de Cherbourg prévenue, avait-elle averti la police parisienne du départ de M^{me} Pannetier.

Cette femme, voulait attirer l'attention du ministre sur elle.

Condamnée, il y a quelques années à 3 mois de prison pour excitation de mineure à la débauche, M^{me} Pannetier demandait la révision de son procès qui disait-elle était l'œuvre d'une machination ignoble contre elle.

N'ayant pu obtenir satisfaction, n'ayant jamais reçu aucune réponse du ministre auquel elle s'était adressée maintes fois, elle décida de se faire justice elle-même.

Heureusement le coup a manqué.

Mort d'Edmond Audran

Edmond Audran, le célèbre compositeur de musique est décédé dimanche à Paris.

Audran était l'auteur de nombreuses compositions, notamment de celle qui eut tant de succès, Miss Helyett.

Il était né à Lyon le 11 avril 1842.

L'Inoculation de la Tuberculose

Le *Matin* a reçu communication de la lettre suivante adressée par un de nos compatriotes, le docteur Garnault, au docteur Koch, le célèbre bactériologiste de Berlin :

« 14 août »

» Très honoré maître,

» Je viens, dans la plénitude de ma conscience, vous offrir de servir de sujet à des inoculations de tuberculose bovine. Je suis disposé à croire que vous êtes dans l'erreur et suis convaincu que je serais inoculé. J'ai quarante et un ans, je pèse plus de 100 kilos. J'ai l'81, je suis de parfaite santé (vous pourrez d'ailleurs me soumettre au préalable à des inoculations de tuberculine), je n'ai pas d'enfants.

» Dans les combats, des hommes de mentalité inférieure s'offrent par milliers à une mort inévitable. Bien que je ne sois pas de votre avis et que je considère mon inoculation comme probable, j'estime que sur le champ de bataille de la vie sociale, un être conscient peut bien faire ce que tant d'autres font si difficilement sur les vrais champs de bataille.

» Je me tiens à votre entière disposition,

à Paris ou à Berlin, dans les conditions qu'il vous plaira. »

Paul GARNAULT,

» Docteur en médecine, docteur es-sciences naturelles, ex-chef des travaux d'anatomie comparés de la Faculté des sciences de Bordeaux, Paris, 61, rue Miromesnil.»

Il est assez rare en effet de voir un homme se sacrifier avec autant de résolution pour la science.

Cette intéressante expérience vaut bien qu'on la suive avec attention.

Au Ouadaï

On a des nouvelles de M. Mercuri, le hardi explorateur qui, après avoir accompagné l'infortuné M. de Béhagle dans le bassin du Tchad, est reparti une seconde fois pour le Ouadaï, remontant le cours du Congo et de l'Oubanghi.

Dans une lettre que vient de recevoir un de ses amis de Constantine, M. Mercuri annonce que le sultan Senoussi, qui a une grande influence dans le Ouadaï, est venu faire visite en grande pompe, au commissaire du gouvernement français, le commandant Destenaves.

Senoussi était accompagné de 1,500 hommes, et il apportait avec divers cadeaux, l'expression de son dévouement à la France.

Course Paris-Brest

La grande course Paris-Brest, soit 1,200 kilomètres à bicyclette, a été gagnée par François Garin.

Garin a fait cette course en 52 heures, passant le temps de Terron, en 1891, de 19 heures et demie.

Une cuirasse impénétrable

L'ancien professeur polonais Scepanik, bien connu comme inventeur, et qui sert actuellement dans l'armée allemande, vient d'inventer une cuirasse impénétrable.

Cette cuirasse pèse deux kilos et consiste en un tissage de soie. Une balle du fusil Mannlicher, tirée à une distance de cinq pas, ne pénètre que de trois millimètres dans le tissage. M. Scepanik a envoyé un échantillon de sa cuirasse à l'empereur Guillaume II.

CHRONIQUE LOCALE

Chemin de fer d'Orléans

Recettes effectuées en 1900, au départ des gares et stations du réseau d'Orléans, situées dans le département du Lot :

Les Quatre-Routes, 146,423 fr. ; Saint-Denis-Martel, 106,550 fr. ; Montvalent, 14,298 fr. ; Rocamadour., 45,097 fr. ; Gramat, 178,741 fr. ; Assier, 104,437 fr. ; le Pournel, 34,878 fr. ; Figeac, 287,353 fr. ; Viazac, 16,759 fr. ; Bagnac, 79,138 fr. ; Soturac-Touzac, 15,008 fr. ; Duravel, 23,405 fr. ; Puy-l'Evêque, 89,676 fr. ; Prayssac (arrêt), 5,812 fr. ; Castelfranc, 105,599 fr. ; Luzac, 71,830 fr. ; Parnac, 32,571 fr. ; Douelle (arrêt), 1,692 fr. ; Merceux, 10,050 fr. ; Cahors, 440,904 fr. ; Souillac, 238,506 fr. ; le Pigeon, 6,555 fr. ; Baladou (arrêt), 1,205 fr. ; Martel, 45,264 fr. ; Cressensac-Gignac, 28,351 fr. ; la Chapelle-de-Mareuil, 4,766 fr. ; la Mothe-Fanelon, 19,950 fr. ; Nozac, 9,318 fr. ; Gourdon, 158,270 fr. ; Saint-Clair, 58,769 fr. ; Dégagnac, 11,149 fr. ; Peyrilles Thédillac, 19,370 fr. ; Saint-Denis-près-Catus, 45,061 fr. ; Espère, 16,302 fr. ; Sept-Pons, 2,554 fr. ; Cieurac, 1,956 fr. ; Lalbenque, 31,308 fr. ; Cabessot, 22,301 fr. ; Arcambal, 6,559 fr. ; Vers, 14,943 fr. ; Saint-Géry, 8,651

fr.; Conduché, 23,955 fr.; Saint-Cirq-Lapopie, 10,050 fr.; Saint-Martin-Labouval, 61,494 fr.; Calvignac, 5,411 fr.; Cajarc, 73,407 fr.; Montbrun, 4,436 fr.; Toirac, 14,014 fr.; la Madeleine, 19,515 fr.; Vayrac, 113,123 fr.; Bétaille (arrêt), 1.729 fr.; Puybron, 57,271 fr.; Breteux-Biars, 281,905 fr.; Port-de-Gagnac, 5,228 fr.; Laval-de-Cère, 46,595 fr.; Lamativie, 15,164 fr. — Ensemble, 3,294,566 fr.

Postes et Télégraphes
AVERTISSEMENT D'ENQUÊTE

Exécution de la loi du 28 juillet 1885

L'administration des télégraphes va faire procéder à l'établissement de la ligne électrique de Conduché (gare) à Cabrerets.

Un tracé de cette ligne indiquant les propriétés privées où il doit être placé des supports, restera pendant trois jours consécutifs, à partir du 22 août courant, déposé à la mairie de la commune de Cabrerets, où les intéressés pourront en prendre connaissance et présenter leurs observations ou réclamations.

Pilules Suisses. Exiger le timbre de l'Etat.

CAHORS

Commission départementale

Séance du 19 août 1901

La Commission départementale s'est réunie hier.

Étaient présents : MM. Iscard, président, Pradines, Laparra, Longpuech et Relhié, secrétaire.

Absents : MM. Peyrichou et Cocola, excusés. M. le Préfet assiste à la séance.

Mechmont — Restauration du mur du cimetière. — Accordé 75 fr.

St-Caprais. — Réparations à la mairie. — Accordé 25 fr.

Vayrats. — Réparations au mur du cimetière. — Accordé 25 fr.

Boissières. — Réparations à la fontaine du Méges. — Accordé 35 fr.

Prayssac. — Réparations aux fontaines. — accordé 75 fr.

Léobard. — Réparations aux fontaines et construction de lavoirs. — Accordé 150 fr.

Salviac. — Construction d'une passerelle. — Accordé 150 fr.

Meyronne. — Construction d'un préau à l'école publique. — Accordé 100 fr.

Felzins. — Réparations à la maison d'école. — Accordé 50 fr.

Floirac. — Réparations à l'escalier de l'école de garçons. — Accordé 50 fr.

Payrac. — Réfection du mobilier scolaire. — Accordé 60 fr.

Nuzéjols. — Réparations au clocher. — Accordé 100 fr.

Marminiac. — Réparations au presbytère. — Accordé 50 fr.

Le Roc. — Reconstruction de la sacristie. — Accordé 140 fr.

Bouziès. — Réparation à l'église. — Accordé 75 fr.

Berganty. — Réparation des presbytères de Berganty et de Lapièrre. — 50 fr. pour chacun. Total 100 fr.

Bibliothèque populaire. — Répartition de la subvention départementale. — Approuvé.

St-Cirq-Lapopie. — Chemin ordinaire n° 4, avant-projet approuvé. — Utilité publique.

Dégagnac. — Chemin ordinaire n° 8. Avant-projet. Approuvé. — Utilité publique.

Cazals. — Chemin ordinaire n° 7. Avant-projet. Approuvé. — Utilité publique.

St-Laurent (Montcuq). — Chemin ordinaire n° 3. Avant-projet. Approuvé. — Utilité publique.

St-Daunès. — Reconnaissance d'un chemin rural.

Touzac. — Classement d'un chemin vicinal ordinaire n° 2. — Approuvé.

Camburat. — Classement d'un chemin ordinaire n° 4.

Reilhac. — Classement des chemins vicinaux. Remaniement. — Approuvé.

Compte de gestion du trésorier-payeur général. — Acte est donné.

Relevé des mandats émis en juillet 1901. — Acte est donné.

Appareils orthopédiques aux sieurs Brames, Félix et Blanc. — Accordé.

Assistance médicale gratuite. — Pension aux vieillards Loulmet, de Bouziès, 50 fr.; Rougayroux, veuve Taillander, à Frayssinet-le-Gélat, 90 fr.; Millau, à St-Géry, 100 fr.; Paradour, à St-Géry, 100 fr.

Projet de budget de l'exercice 1902. — Acte de dépôt.

Compte départemental de l'exercice 1900. — Acte est donné.

Laïcisations

Nous croyons savoir que M. le Préfet va prendre incessamment plusieurs nouveaux arrêtés de laïcisation.

Le canton de St-Géry y serait intéressé.

Orphéon de Cahors

Hier soir, l'Orphéon est rentré de Montauban d'où il venait de participer au grand concours de musique qui avait lieu dans cette ville, à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à la mémoire du célèbre musicien Saintis.

Une foule énorme attendait et a reçu nos vaillants orphéonistes qui ont remporté dans ce concours de beaux succès.

Classés en 1^{re} division, 1^{re} section, ayant à lutter contre de nombreuses et puissantes sociétés, l'Orphéon de Cahors, comme toujours a été brillant.

Il a obtenu : 1^{er} prix de lecture à vue, le 1^{er} prix d'exécution ascendant, le 1^{er} prix d'honneur ; 1^{er} prix de direction.

A 10 heures 1/2 précédés de la fanfare municipale, aux acclamations du public, nos orphéonistes font leur entrée en ville.

Devant l'hôtel de ville où doit avoir lieu la réception des vaillants chanteurs par la municipalité, la foule est énorme et enthousiaste.

De vifs applaudissements saluent leur arrivée et de chaleureuses félicitations leur sont prodiguées.

M. le maire, se faisant l'écho de toute la population, en une vibrante improvisation, adresse aux lauréats quelques paroles de félicitations.

Il s'exprime a peu près en ces termes :

Mes chers amis,

Je ne sais comment vous exprimer la vive et profonde satisfaction que j'éprouve en venant au devant de vous vous féliciter et applaudir vos brillants succès.

J'en suis d'autant plus heureux que vos succès vont en grandissant et sont la digne récompense de vos efforts de travail, de patience et d'union, surtout du zèle et du dévouement sans bornes de votre distingué directeur dont l'éloge n'est plus à faire. Qu'il reçoive ici l'expression de toute notre gratitude et de notre plus vive reconnaissance.

Aujourd'hui mes amis, vous avez reconquis la vieille renommée de l'Orphéon de Cahors et vous l'avez placé au premier rang des sociétés chorales. Vous avez bien mérité de la civilisation.

Recevez donc, au nom de la municipalité, et au nom de cette vaillante population qui vous entoure nos plus chaleureuses félicitations.

Qu'il me soit également permis d'adresser nos plus sincères remerciements à MM. les membres de votre commission pour leur zèle et leur dévouement infatigables aux intérêts de votre société.

Persévérez mes amis à travailler et à suivre les bons conseils qui vous sont prodigués, vous marcherez toujours de succès en succès, de triomphes en triomphes.

Honneur à l'Orphéon de Cahors.

Après ces paroles, accueillies par les applaudissements de toute la population, l'Avenir Cadurcien fait entendre la *Marsailleuse*, puis orphéonistes et musiciens se rendent dans la salle d'honneur de la mairie où des rafraichissements sont servis.

M. le maire porte un toast aux orphéonistes, à ses succès et aux membres de la commission de l'Orphéon.

En quelques mots, M. le docteur Anasot président de la société chorale, remercie M. le maire de ses bonnes paroles, et adresse aux orphéonistes de chaleureuses félicitations pour les beaux succès qu'ils ont remportés à Montauban.

À notre tour nous adressons nos plus chaleureuses félicitations aux lauréats, et particulièrement à leur distingué chef, M. Barreau qui a obtenu, avec le premier prix de direction, les éloges les plus flatteurs et les plus sincères du grand compositeur Laurent de Rillé.

Nous recevons d'autre part l'intéressant compte-rendu suivant que nous insérons avec plaisir en remerciant vivement l'auteur.

Notre chorale rentre du concours musical de Montauban couverte de palmes et de fleurs. Ceux qui eurent la bonne fortune de l'entendre en cette circonstance, ont pu apprécier la valeur des récompenses qui lui ont été décernées et la spontanéité de l'enthousiasme qu'elle a suscité dans le public venu de tous les points de la région. Mais il y a mieux que cela à dire ; car la façon dont s'est fait entendre notre société dans ce tournoi artistique, est l'affirmation d'un effort sérieux qui a eu son plein épanouissement lorsqu'elle s'est trouvée en face d'un jury d'élite appelé à la juger en concurrence avec des sociétés de valeur, telles que l'Union chorale des chemins de fer du Midi de Bordeaux, la Chorale du 6^e canton de Bordeaux, la Sainte-Cécile de Toulouse.

L'Orphéon de Cahors a été placé au premier rang parmi ces dernières et pour marquer sa tendance à un progrès continu, le Jury l'a classé en division supérieure.

Nos chanteurs se présentaient avec deux chœurs imposés hérissés de difficultés : l'un « En Afrique » de Rougnon, plein de modulations harmoniques aussi riches que variées, mais ingrat au possible comme facture et d'un sujet beaucoup moins pittoresque qu'il n'a la prétention

de l'être ; l'autre « Chant de Printemps » de Py, poésie d'A. Sylvestre plus soigné au point de vue de l'effet à produire, écrit dans un registre élevé, peut-être trop élevé, demandant à être très foulé au point de vue de l'interprétation.

L'Orphéon s'est tiré tout à son honneur de ces deux épreuves et c'est certainement l'interprétation et le mouvement bien compris du morceau « En Afrique » qui a fait pencher la balance en sa faveur. Quant au choix de choix « Les derniers jours de Pompeï », il a été dit d'enthousiasme, impeccablement et dans un mouvement aussi éloigné de la mollesse que de la précipitation, comme il convenait enfin.

J'ai eu naguère l'occasion de regretter que l'Orphéon manquât de cohésion dans ses différentes parties et aussi de souplesse dans les voix, de cette souplesse qui doit contenir les sonorités souvent débordantes et produire de si beaux effets dans les phrases piano. Par suite de cet effort dont je parlais tout à l'heure, et (qu'on me permette cet aperçu dénué de malice), par suite aussi de ce « trac » salutaire qui prive certains chanteurs de leurs moyens et qui a mis au contraire les nôtres dans la mesure précise où il doit se tenir, l'Orphéon est arrivé à être compact dans son ensemble et à chanter à demi-voix au moment voulu, et ceci n'a pas peu contribué à son succès.

En somme, notre Société a fait preuve de qualités sérieuses qui l'ont conduite au succès, qui l'y conduiront encore et qui feront le charme de ses concerts quand il voudra bien se faire entendre dans de bonnes conditions « comme au concours », ce dont les Cadurciens sont un peu trop privés. Ces qualités sont : la justesse, l'ordre et la discipline ; ensuite, le timbre des voix, car il y a dans cette phalange quelques voix, connues ou ignorées, d'une réelle valeur, et enfin le discernement dans les mouvements, les rythmes, dans l'interprétation, et cette dernière est toute à l'honneur du vaillant et dévoué musicien qui la dirige et auquel le Jury n'a pas marchandé le prix de direction.

X.

Commission du travail

La Commission départementale du travail s'est réunie ce matin pour s'occuper du projet de loi sur les Retraites ouvrières.

Étaient présents :

MM. Gayral, président, Cuffi vice-président, Coueslant secrétaire, Gouttes, Inspecteur divisionnaire du travail, Chastagnol, Inspecteur départemental, Teyssonnières, contrôleur des mines, D^r Gélis, Astruc, Ilbert, Fort, Ticou et Lescale.

Absents : MM. Relhié, Houradou, Fontanille, Bizat, Galaup, Chansarelet Lacabane.

La plupart des membres des syndicats déclarant ne pas avoir eu communication du projet de loi, le secrétaire en donne lecture.

M. Cuffi, délégué du Syndicat de Souillac, déclare que ce Syndicat approuve le projet de loi avec les réserves suivantes :

Age de la retraite à 60 ans au lieu de 65, suppression du versement des ouvriers.

Après une discussion assez longue, le secrétaire s'exprime ainsi :

Si, au point de vue du principe, nous ne pouvons que féliciter le ministère actuel de son projet sur les retraites ouvrières, vous avez pu voir par la lecture qui vient d'avoir lieu, que ce projet de loi ne peut donner satisfaction ni à la classe ouvrière, ni aux patrons.

L'ouvrier trouve excessif d'avoir à verser une somme quotidienne de 10, 15 centimes suivant son salaire et cela jusqu'à l'âge vraiment trop éloigné de 65 ans.

D'autre part à une époque où la concurrence est très vive, et où le *struggle for life* n'est, hélas ! pas un vain mot, le patron verra ses frais généraux augmenter dans des proportions fantastiques.

Tout d'abord il devra doubler le versement de ses ouvriers, ce qui constituera pour lui une somme assez ronde au bout de l'année mais ce qui ne représente pas cependant la totalité de sa charge.

Obligé de tenir une comptabilité spéciale pour chacun de ses ouvriers, qui devra avoir son compte personnel, le patron devra dans la majeure partie des cas avoir un employé spécial pour ce travail qu'il n'aura pas le droit de simplifier à son gré car il devra se conformer à la forme administrative !

C'est donc pour l'employeur et surtout pour le petit patron un surcroît de charges que souvent, ses modestes ressources, ne lui permettront pas de supporter.

Mais il est un autre côté de la question qui doit être examiné.

L'Etat devant, lui aussi, tenir un compte spécial à chaque ouvrier, aura de ce fait une comptabilité colossale pour laquelle une légion de nouveaux fonctionnaires devront être créés... Le besoin s'en fait vraiment sentir !

Qui paiera ces fonctionnaires ?

Le contribuable ?

Ce serait profondément injuste puisque une minime partie seulement des contribuables doit bénéficier de la loi.

Les émoluments de ces fonctionnaires seront donc vraisemblablement prélevés sur la caisse alimentée par les versements ouvriers et patronaux, et ce sera l'emploi le plus clair et le plus certain des fonds versés par et pour la classe ouvrière !... Est-ce là le résultat rêvé ?

D'autre part le projet de loi paraît être très imparfaitement étudié puisqu'il s'applique uniquement à une catégorie de citoyens, les ouvriers des usines ce qui est une injustice. Il est vrai qu'on a, dit-on, l'intention de

comprendre les travailleurs des champs dans les favorisés, mais pour l'instant ils sont oubliés par les auteurs du projet de loi, et du reste comment un ouvrier des champs qui est occupé par une cinquantaine de patrons dans l'année, pourra-t-il avoir un compte spécial chez chacun d'eux. On se heurte là à des difficultés qui paraissent insurmontables.

Et maintenant une fois les versements opérés, et les... fonctionnaires de la Caisse rétribués, qui paiera les retraites si les fonds disponibles sont insuffisants : l'Etat, toujours l'Etat qui garantit l'intérêt des sommes versées à raison de 3 0/0. Et qui paiera cet intérêt : les contribuables, dont une partie seulement bénéficieront de la loi.

Ce ne sont pas certes là toutes les critiques que l'on pourrait formuler contre le projet de loi. Nous pourrions en augmenter le nombre, sans grande difficulté, mais ce qui précède nous paraît très suffisant pour conclure qu'en résumé :

Le projet de loi est, en principe, excellent, mais mauvais dans l'application.

Mauvais parce que la loi sera partielle pour les bénéficiaires et générale pour les responsables ;

Mauvais parce que la loi obligera le gouvernement à créer une armée de nouveaux fonctionnaires pour tenir les comptes individuels et que ces fonctionnaires vivront au détriment des retenues faites aux ouvriers, des versements exigés des patrons ;

Mauvais parce que ce projet de loi n'aurait pour résultat non de servir la cause des travailleurs, mais de faire vivre une nouvelle catégorie de fonctionnaires et que la République a pour devoir non d'augmenter le nombre de ses employés, mais de le diminuer afin de soulager le contribuable écrasé d'impôts.

Mais si l'examen du projet de loi nous amène, aux critiques que nous venons d'énumérer, la commission du Travail du Lot ne doit pas nier la beauté du but poursuivi et elle émettra certainement le vœu qu'une caisse de retraites pour la vieillesse soit créée qui ne soit une charge excessive ni pour les travailleurs ni pour les contribuables.

Elle prie donc très respectueusement le Ministre du Commerce de solliciter l'avis de toutes les Commissions du travail et de faire procéder à des études nouvelles en tenant compte des avis qui seront fournis par ses commissions.

La commission après un échange d'avis décide, sur la demande de M. Teyssonnières et de plusieurs délégués de syndicats, d'ajourner toute décision jusqu'au 12 septembre.

La commission se réunira à nouveau ce jour là et le projet de loi ayant été examiné par les Syndicats une décision motivée pourra être prise en connaissance de cause.

La Commission exprime l'espoir que le Conseil général voudra bien cette année lui renouveler la subvention destinée à payer les ouvriers de leurs frais de déplacement et la séance est levée à midi.

Grandes Manœuvres

Le 7^e d'infanterie quittera Cahors, le 2 Septembre prochain pour prendre part aux grandes manœuvres.

Notre régiment cantonnera le 2 à St-Pantaléon, le 3 à Montaigne, le 4 à Larroque-Timbaut, le 5 et 6 à Agen ; du 7 au 13 manœuvres : le 14 à Puymirol et le 15 et le 16 à Lauzerte, et sera de retour le 17 à Cahors.

Club Alpin Français

Grande excursion de 1901

Le Club Alpin Français organise cette année une excursion dans notre département.

Du programme trop long que nous nous voyons avec regret obligés de ne pouvoir publier *in extenso* nous donnons toutefois les grandes lignes.

Lundi 9 Septembre : départ de Capdenac ; arrêt à Toirac, arrivée le soir par la vallée du Lot à Cahors.

Mardi 10 Septembre la matinée sera consacrée à la visite de Cahors ; la journée, Conduché, Marillac et Gramat.

Mercredi 11 Septembre : visite d'Assier, Lacapelle-Marival, Leyme, St-Céré. La journée visite du château de Castelnau de Bretenoux.

Jeudi : visite de la grotte de Presque, Autoire, Padirac, la journée visite de Rocamadour, fin de l'excursion.

Toute personne qui désirerait faire partie de l'excursion est priée d'envoyer son adhésion à M. Depeyre, avocat à Cahors.

Le Parricide de Lagarrigue

Samedi matin, le parricide de Lagarrigue a été extrait de la prison de Figeac pour être conduit à Cahors, où il a été écroué à la maison d'arrêt, en attendant sa comparution devant les prochaines assises.

Le Procès des Chiffonniers

Tout Cahors connaît le procès intenté à un chiffonnier de notre ville, M. Suberville, par MM. Cagnac et Chansarel.

Le tribunal civil de Cahors avait donné raison aux plaignants.

Par un jugement rendu mercredi, la cour d'appel d'Agen a réformé le jugement du tribunal civil de Cahors, débouté MM. Cagnac et Chansarel de leur demande et les a condamnés aux dépens de première instance et d'appel.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 17 au 20 août 1901

Naissances

Alayrac Charles-Alexis, rue St-Barthélemy, 21.

Publications de mariages

Loude Jean-Baptiste, cultivateur et Andrieu Marie, sans profession.

Décès

Olivier Roger-Emile, 2 mois, place des Petites-Bougeries, 8.

Martin Armand-Georges-Jean, 6 mois, cours Vaxis, 1.

Cammas Antoine, cultivateur, 74 ans, rue des Capucins, 2.

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 19 août (matin)

Le Conseil général s'est réuni lundi matin à onze heures pour la première séance d'août.

M. Iscard doyen d'âge préside.

M. Malvy fils remplit les fonctions de secrétaire.

Tous les conseillers sont présents à l'exception de MM. Cocula, Peyrichou et Roques excusés.

On procède immédiatement à la nomination du bureau.

Sont élus :

Président : M. Pauliac, par 19 voix sur 26 votants.

Vice-Présidents : MM. Cocula et Rey par 15 et 14 voix sur 26 votants.

Secrétaires : MM. Talou et Costes, par 17 et 12 voix sur 26 votants (3 bulletins blancs).

M. Vival demande à présenter un vœu urgent.

M. Iscard ne croit pas que le bureau provisoire puisse faire procéder à un vote sur ce vœu. Après une courte discussion, on décide que le bureau définitif sera installé séance tenante.

M. Pauliac, prend place au fauteuil présidentiel.

Nous allons, dit-il, passer immédiatement au travail, puisqu'il y a des questions urgentes, sauf à faire plus tard ce que j'avais à faire en ce moment. M. Vival à la parole.

Le député de Figeac donne lecture d'un vœu fortement étayé par de nombreux considérants et très intéressant pour notre département. Voici en substance ce qu'il a dit :

La ville de Bordeaux consomme une quantité considérable de houille dont les 5/6 sont fournis par l'Angleterre. Les C^{rs} de chemin de fer ont abaissé autant qu'elles l'ont pu leur tarif de transport, mais le coût de ce transport est encore trop élevé pour que les houilles françaises puissent lutter avantageusement avec les houilles anglaises sur la place de Bordeaux.

Or, si on améliorerait la navigabilité du Lot et de la Dordogne on pourrait transporter à très bon compte les houilles d'Aubin, Decazeville, Campagnac, ... sur la place de Bordeaux et il n'est pas téméraire d'affirmer qu'on pourrait alors augmenter dans de sensibles proportions la consommation des houilles françaises.

Il y aurait là pour notre pays déshérité et pour la Dordogne et le Lot-et-Garonne une source de revenus certains.

M. Vival demande que l'Etat donne satisfaction dans la mesure du possible au vœu exprimé de l'amélioration de la navigabilité et que la traction électrique soit adoptée pour la batellerie.

Ce vœu est adopté à l'unanimité et on décide qu'il sera transmis sans retard aux conseils généraux de la Dordogne et du Lot-et-Garonne.

Sur la proposition de M. Rey on décide l'impression immédiate des tableaux donnant le détail, par commune, du répartition de 1902 pour la contribution personnelle mobilière.

M. Vival demande à l'administration préfectorale de poursuivre plus activement la laïcisation des écoles des filles du Lot.

Plusieurs autres vœux sont renvoyés aux commissions.

La séance est levée à midi.

Séance du 19 août (soir)

La séance est ouverte à 4 heures 1/2.

Tous les conseillers sont présents, à l'exception de MM. Peyrichou, Roques, excusés.

M. Coste, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance du matin, qui est adopté, après une observation de M. Calmon-Maison.

M. Pauliac, président, donne ensuite lecture de divers vœux, mais comme ils sont en quantité considérable, il propose de les renvoyer à

la Commission des vœux, ce qui est aussitôt décidé.

Toutefois, un vœu présenté par M. Malvy fils, est adopté à l'unanimité moins 2 voix :

« Le Conseil général du Lot,

» Considérant que la législation fiscale actuelle fait peser, surtout sur nos populations agricoles, une charge trop lourde et inégale, l'impôt direct d'une injuste disproportionnalité, l'impôt indirect réalisant une progression à rebours ;

» Considérant qu'une meilleure répartition des charges publiques s'impose à l'attention de nos législateurs, de telle sorte que l'indispensable soit exonéré, le nécessaire et l'utile ménagé, le superflu frappé ;

» Considérant qu'il est de toute justice de consacrer ces trois principes fiscaux, l'exemption du minimum d'existence, la progression et la déclaration des contribuables,

» Emet le vœu que le Gouvernement dépose, dès la rentrée du Parlement, sur le Bureau de la Chambre, un projet réformant notre Code fiscal, et établissant l'impôt global et progressif sur le revenu. »

Un vœu de M. Pagès Lechesne, ainsi conçu, est renvoyé à la Commission des vœux :

« Attendu que la Chambre des députés, durant la dernière session, a adopté le projet de résolution Carnaud, député, invitant le Gouvernement à déposer un projet abolissant le pourcentage pour l'avancement des instituteurs ;

» Considérant que le Conseil départemental du Lot, dans l'une de ses dernières séances, a émis le vœu que la même réforme soit opérée,

» Emet le vœu :

» Que le pourcentage qui constitue la base de l'avancement des instituteurs, soit supprimé. »

Le vœu suivant est enfin déposé par M. Rey :

« Considérant qu'il importe de répartir aussi équitablement que possible entre tous les contribuables le dégrèvement par la contribution personnelle-mobilière qui a été voté par le Parlement le 10 juillet dernier ;

» Considérant que les projets soumis au Conseil général ne comprennent aucun dégrèvement des cotes personnelles, lesquelles frappant indistinctement toutes les personnes sans distinction de fortune, pèsent plus sur le pauvre que sur le riche, tandis que les cotes mobilières, qui portent sur le revenu même du contribuable, sont seules à bénéficier de la diminution ;

» Considérant que cette manière de procéder aurait pour résultat de dégrèver les contribuables dans une proportion d'autant plus forte qu'ils seraient plus riches et augmenterait les inégalités de l'impôt entre les individus, contrairement à toute justice,

» Le soussigné émet le vœu que le Conseil général dégrève tout d'abord les cotes personnelles de moitié et que le restant du dégrèvement soit réparti entre les cotes mobilières au prorata des valeurs locatives d'habitation imposables. »

Diverses demandes de subvention sont renvoyées à la Commission des finances.

Le Conseil nomme ensuite les membres de la Commission pour le répartition de l'impôt. Cette Commission doit comprendre 6 membres, 2 par arrondissement.

Sont élus : MM. Cangardel, Rey, pour l'arrondissement de Cahors ; Longuech, Vival, pour l'arrondissement de Figeac ; Cocula et Malvy père, pour l'arrondissement de Gourdon.

Puis la séance est levée à 5 h. 1/2.

Prochaine séance, mardi à 2 heures.

Séance du 20 août

La séance est ouverte à 3 h. sous la présidence de M. Pauliac.

M. le préfet assiste à la séance.

Tous les conseillers sont présents.

M. Talou, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

M. Pauliac prononce ensuite le discours d'usage et s'exprime à peu près ainsi :

Maintenant que l'organisation du conseil est terminée, permettez-moi de vous exprimer ma profonde gratitude pour le témoignage de confiance que vous m'avez accordé en m'appelant à la présidence.

Mais je dois avouer en toute franchise que le sentiment que j'éprouve n'est pas sans mélange. A côté de l'honneur de la présidence, je trouve un fardeau dont je sens d'autant plus le poids que nous avons tous présents à l'esprit la valeur de l'homme éminent qui présidait notre assemblée.

Je suis rassuré cependant car je sais quelle est votre bonne volonté, votre zèle et que je connais les traditions de courtoisie qui règnent ici.

Je suis rassuré parce qu'à côté de cette assemblée nous avons un préfet dont l'administration conforme à nos convictions républicaines a su mener à bonne fin les intérêts départementaux.

Je suis rassuré enfin parce que je connais la valeur des collaborateurs que vous m'avez donnés et en leur nom et au mien je vous exprime toute notre gratitude.

M. Pauliac souhaite ensuite une cordiale bienvenue aux nouveaux élus et adresse un souvenir ému à la mémoire des disparus, M. Marcenac et M. de Verninac.

Si je ne compte pas remplacer ce dernier, conclut-il, j'essaierai d'avoir la même impartialité, le même zèle, la même bienveillance (approbation).

La séance continue.

Arrondissement de Cahors

MONTCUQ. — Election au Conseil d'arrondissement.

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ DE LA LIGUE RÉPUBLICAINE DU CANTON DE MONTCUQ, EN DATE DU 15 AOUT 1901.

L'an mil neuf cent un le quinze août, à trois heures du soir, sur la convocation de M. Boudou Louis, Conseiller Général, Président de la ligue républicaine du canton de Montcuq, les délégués des communes se sont réunis dans la salle de la mairie du canton, pour désigner le candidat de la Ligue, à élire, en remplacement de M. Boudou, au Conseil d'arrondissement.

M. Boudou, après avoir remercié les délégués présents d'avoir bien voulu se rendre en si grand nombre à son invitation, procède à la formation du bureau.

Ont été nommés :

MM. Boudou, Président ; Peindarie, Calassou, Assesseurs ; Dubosc, Secrétaire.

Ont répondu à l'appel, les délégués suivants :

MM. Bénays, Peindarie, Calassou, Capmas, de Montcuq.

Larroque, Mourgues, de Bagat.

Boyé, Mourgues, de Fargues.

Pax, Brugéau, de Lebreil.

Granié, Signals, de Lascabanes.

Mercadier, Vayssières, de St-Cyprien.

Boutet, Bernadon, de Sainte-Croix.

Bélibens, Ruamps, de St-Pantaléon.

Aladel, Bley, de St-Daunès.

Jordy, de St-Matré.

Dubosc, Aldhuy, de Valprionde.

Se sont fait excuser par lettre et se soumettent aux décisions du Comité, les délégués des communes de Saux, Belmontet et le Boulvè.

Absents les délégués de la commune de Montlauzun.

Par acclamation et à l'unanimité des membres présents, M. Bénays Ernest, adjoint au Maire de Montcuq, a été désigné candidat de la ligue républicaine aux prochaines élections du Conseil d'Arrondissement.

Fait à Montcuq en l'hôtel de ville, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres du Bureau.

Pour copie certifiée conforme.

Montcuq, le 17 août 1901.

Le Président :

L. BOUDOU.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Collège. — Une classe enfantine au collège, dirigée par une dame, est définitivement créée pour la rentrée d'octobre.

Ainsi disparaît une regrettable lacune au point de vue du recrutement des futurs élèves de notre collège. Ajoutons que le taux de la rétribution est des plus minimes et que la municipalité de notre ville, voulant rendre accessible au plus grand nombre l'enseignement universitaire, a diminué de près de la moitié le prix de l'externat dans les classes de septième et de huitième.

Arrondissement de Gourdon

MARTEL. — Réponse à M. Lachize député.

Le jeudi avant les élections du Conseil général, le Journal du Lot publiait quelques-uns des mauvais votes du député de Gourdon que M. Lachize traite de « fantaisistes ». Dans le numéro suivant le même entrefilet fut reproduit, et M. Lachize nous reprochant de ne pas avoir produit aux lecteurs nos attaques à temps pour qu'il pût y répondre, lance une allégation qui tombe d'elle-même, puisqu'il s'écoule trois jours d'intervalle d'un numéro à l'autre.

Ses tardives récriminations avec les amenités qu'il nous adresse, prouvent une fois de plus l'énormité de sa proverbiale apathie. Quoi! il a fallu un mois, pour que ses rares fidèles, à force de s'obstiner à le pousser, aient pu lui faire produire un démenti! Avouez, M. Lachize que votre courage n'est pas grand!

Nos renseignements ont été puisés dans les journaux de la région, qui, d'habitude puisent eux-mêmes à l'Officiel, s'ils ont fait erreur sur deux votes de notre député, nous avons pu commettre la même; mais jusqu'à preuve du contraire, nous maintenons que notre représentant a eu une attitude des plus

déplorables dans les votes suivants, sans qu'il puisse nous taxer de mensonge.

C'est lui qui a abandonné ses électeurs républicains et qu'il a essayé de conduire à la réaction avec lui.

Qu'il ne ne pas avoir voté avec la droite dans : 1° La bienveillance due aux ouvriers; 2° Principes anti-cléricaux en faveur d'une République laïque; 3° Révision de la Constitution; 4° Les 1500 millions que M. Raynal a sortis de la poche des contribuables pour les chemins de fer du Sud; 5° sur l'infiltration du cléricanisme dans l'armée; 6° Sur divers ordres de confiance votés par lui aux ministères Ribot et Méline; 7° Contre l'union de tous les démocrates pour combattre le cléricanisme; 8° Contre le Crédit agricole destiné à secourir les petits cultivateurs, etc. etc., au Conseil général, contre les laïcisations des écoles de filles.

Pourquoi donc, M. Lachize, ne venez-vous pas démentir ces votes là? qui pourtant sont pris bien au hasard parmi tant de vos mauvais? Vous vous prévaliez de votre indépendance; l'êtes-vous indépendamment après avoir accepté l'alliance avec une soutane? Pensez-vous que vos plus fermes soutiens de la première heure, ceux qui ont tout sacrifié pour arracher le siège que vous occupez au baron Dufour veuillent aujourd'hui vous suivre dans votre volte-face à droite? A cette époque, en 1885 et en 1889, toute la réaction et tous les curés étaient contre vous; en ce moment ce sont vos seuls partisans; qui a produit ce revirement d'opinion! C'est vous, c'est votre conduite; gardez ces amitiés qui n'ont jamais été et ne deviendront jamais les nôtres; nous, nous restons républicain!

Vous nous dites de consulter l'Officiel pour reconnaître que nous nous sommes trompés sur deux de vos votes. Avouez que depuis douze ans que vous êtes député, vous vous êtes trompé bien souvent en votant contre les républicains qui vous avaient élu et dont vous avez trompé la confiance! Quant à nous, modestes cultivateurs, nos affaires sont par votre faute et celle de ceux qui vous ressemblent loin d'être assez prospères, pour permettre le sacrifice de nous abonner au Journal Officiel afin d'y constater votre métier de député. Comme vous, nous ne touchons pas 25 francs par jour pour ne rien faire.

Vous qualifiez nos articles de fantaisistes! Oh! M. le député! la vérité vous blesse? Mais ne serait-ce pas plutôt votre conduite politique, qu'il faudrait ainsi nommer? Avez-vous été fidèle à vos paroles, à vos écrits? non. Les électeurs vous l'ont dit: vous avez évolué vers le cléricanisme.

Si vous n'avez pas l'esprit et les yeux clos, vous devez voir de quelle considération vous jouissez! vous qui politiquement fîtes notre chef il y a 16 ans; mais depuis vous vous êtes enlisé au jésuitisme notre ennemi, dès lors les républicains vous ont rejeté, honni pour toujours! vos 760 voix de majorité de 1898 se sont évaporées et ce ne sont pas les électeurs des autres cantons de l'arrondissement qui viendront vous repêcher. Battu au Conseil général, car votre élection sera invalidée, battu à la députation en 1902, vous pourrez rêver à la futilité de votre grandeur apparente. Votre étoile politique a cessé de briller.

UN PAYSAN.

UN MONSIEUR

offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

L'Aliment complet de Maxime Groult, fils aîné

à base de légumine ou caséine végétale contenant des éléments nutritifs intensifs, constitue pour les enfants au moment du sevrage et pour les vieillards, pour les vieillards, les albuminuriques, les malades, les tuberculeux, etc., l'ALIMENT COMPLET IDÉAL. — Exposition de l'enfance, Paris, 1901, Grand Prix. — Dépôt à Cahors, Maison MICHAUD-LARIVIERE, Place du Marché.

Echantillon gratuit sur demande.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXVIII

AU FEU DU BIVOUC

Le camp était vaste et offrait un merveilleux tableau de couleur et de mouvement.

A gauche, se trouvaient les zouaves, les tirailleurs, les zéphis; à droite, la cavalerie et l'artillerie; au centre se dressait la tente du général en chef.

Partout, le soir, s'élevait la flamme rouge des feux surmontés des marmites ou des bidons à café; les hommes rangés en cercle causaient, riaient, faisaient la cuisine, racontaient des histoires; après une semaine de famine, l'abondance des vivres qui était arrivée causait une joie universelle.

Cecil était assis alors, bien remis des suites de la journée de Zaraila, à une petite distance du feu sur lequel nos hommes faisaient cuire leur soupe.

Ils n'avaient mangé, pendant une semaine, que du pain moisi; la faim était une des épiques ordinaires des guerres d'Afrique, car l'intendance ne pouvait arriver à ravitailler régulièrement les troupes à travers ces inter-

minables étendues de terre aride, ces plaines sèches par le soleil et infestées par les mardoures arabes.

— Ah! beau Victor, vous prenez bien leur parti! — dit une voix derrière lui.

Et Cigarette, s'élançant sur une pile de selles, parut éclairée par la lueur des feux, une petite pipe entre ses dents et son képi coquettement posé de côté sur sa tête.

Il leva les yeux et sourit.

— Pas aussi bien que ta langue déliée aurait su le faire. Je ne suis pas un brillant orateur.

— Non! vous êtes même ordinairement silencieux comme la tombe; mais quand vous parlez, vous parlez bien, — dit la vivandière.

— Moi, je déteste le silence! Les pensées ont un très bon grain, mais il faut qu'elles soient tournées, tournées, et retournées, vannées et moulues.

Elle lança un nuage de fumée dans l'air.

— As-tu raison, Petite? — dit Cecil en souriant, sans s'embarasser beaucoup plus de sa réponse que de sa compagne, dont il ignorait absolument le dévouement récent. — Ainsi donc, on a parlé de toi pour la croix? Certainement aucun soldat ne l'a jamais méritée.

Les yeux de Cigarette brillèrent semblable à celui des étoiles qui resplendissaient au-dessus d'elle; son visage s'éclaira.

— Je n'ai rien fait — dit-elle d'un ton sec.

— Tout homme sur le champ de bataille en aurait fait autant.

— C'est facile à dire, mais moins aisé à

prouver. Dans tous les grands événements, il peut y avoir la même énergie, le même courage et le même désir d'agir noblement chez celui qui obéit comme chez celui qui commande; mais c'est seulement chez celui-ci qu'il y a l'audace de l'initiative, le génie de l'à-propos.

Cigarette était un petit héros; mais c'était une enfant par les années et une femme par le cœur, tout vaillant et intrépide soldat qu'elle pouvait être.

Sa figure mignonne se couvrit d'une rougeur aux paroles d'éloges que lui adressait l'homme qu'elle se figurait haïr; ses yeux se remplirent de larmes, ses lèvres tremblèrent.

— Ce n'est rien, — dit-elle, d'une voix douce et un peu étouffée. — Je mourrais vingt fois pour la France.

Il la regarda, et la comprit en ce moment, il vit que l'amour de son pays enflammait ce gracieux petit faucon du désert au brillant plumage.

— Tu as une noble nature, Cigarette, dit-il en la regardant avec un profond intérêt; ma pauvre enfant, si seulement...

Il s'arrêta. Il pensait à ce qu'il était dur de lui faire entendre.

Si seulement les accidents de sa vie avaient été différents, [quelle beauté, quelle grâce, quel génie auraient pu être développés dans la nature sauvage, sans frein, inconséquente, mais noble et désintéressée de cette grossière enfant.

Sans qu'il y pensât sa pitié changea en amertume tout le bonheur que ses louanges

avaient procuré à Cigarette, et ce regret implicite pour elle la piqua intérieurement avec une rage et une douleur cruelles, et amena une réponse ironique et méprisante.

— Oh! oh! une enfant, vraiment! Ftais-je une enfant l'autre jour, quand j'ai empêché votre escadron d'être taillé en pièces? Quant à la noblesse!... Il ne s'agit pas de cela. J'aime la France... Un soldat aime toujours son pays. Elle est si belle, la France, si riante, si gaie. Ce n'est pas comme l'Angleterre... si c'est votre pays... — qui est une grande sèche, bourrée de coton, enrhumée par le brouillard, empoignant l'or d'une main et la Bible de l'autre, afin de pouvoir remplir des sacs d'argent et avoir l'air d'une sainte; qui ne rit jamais, qui ne s'instruit jamais, qui grogne toujours, qui embrouille tout, qui ressemble à cette araignée... Tenez! un petit corps avec de grandes pattes fluettes... Otez-lui les jambes... les colonies, et laissez-lui son petit corps anglais tout ridé et tout tremblant et je serais bien aise de voir de quelle grandeur elle serait alors et comment elle s'y prendrait pour se gonfler et se pavaner?

Cecil, que cela amusait beaucoup, l'écoutait.

— Petite anglophobe!

— Hohé! — s'écria-t-elle, pour suivre une idée qui lui venait à l'esprit, nous parlions de l'Angleterre... n'est-ce pas un de ses enfants que j'ai aperçu tout à l'heure? Je déteste votre pays, mais, ma foi! je dois avouer qu'il produit de bien beaux hommes.

(A suivre).

LE

PUITS QUI PARLE

Par JEANNE SANDOL

VI

— Toujours la même imprudence, jeune homme, toujours le maniement d'une arme qu'on croit déchargée. D'après le récit très bref de M. Charles Davillier, c'est là, je crois, ce qui est arrivé?

— Hélas! oui. Dans le pavillon dont mon ami a fait une pièce à son usage, il y a réuni ses livres, quelques objets d'art, enfin, comme décoration, une panoplie où sont suspendues des armes étrangères, pour la plupart des souverains rapportés par moi de mes voyages. Dans ce trophée se trouvait un pistolet de grand prix. J'admiraï la perfection de cette arme lorsque, par un mouvement machinal, je passai mon doigt dans la gâchette sans la presser. « Il n'est pas chargé? » demandai-je en me tournant vers Charles. — « Non, non, il n'y a pas de danger. » A ce moment-là, je me trouvais justé en face de la fatale fenêtre s'ouvrant sur le palier... Aucun bruit, pas un mouvement, ne s'étaient produits dans ce jardin tout encombré d'ombrages... Ah! ce cri!... Le bruit de ce corps qui tombe!... Je les en-

tendrai toujours, dit Pierre en frissonnant. Je suis soldat, docteur, j'en ai bien entendu des cris de blessés et des chutes de corps sur les champs de bataille!... Mais quelle différence, mon Dieu!... ajouta le jeune marin avec une angoisse poignante.

Après plusieurs semaines des plus cruelles alternatives, un mieux sensible s'établit. Toute crainte sérieuse se dissipa, et quelle crainte!... Grand Dieu! Celle de l'amputation de la main... Après le délire de la fièvre, Geneviève était entrée dans l'abattement de la faiblesse. Pas une parole ne sortait de ses lèvres. Avait-elle la connaissance complète de sa situation? On l'ignorait.

— Surtout pas un mot qui l'éclaire trop tôt, dit le docteur. Qu'on lui cache le plus longtemps possible la gravité de son malheur, il ne faudra le lui révéler que le jour où elle aura recouvré ses forces. Pauvre enfant! ajouta le docteur, qui, par égard pour le malheureux jeune homme, ne dit pas toute sa pensée.

— Allons, docteur, quoique vous vous taisiez, je sens dit Pierre, dont la voix tremblait que votre condamnation est aujourd'hui sans appel; le malheur de Mlle Davillier est irréparable. Elle restera estropiée, n'est-ce pas?...

— Je le crains, dit le docteur gravement, car dans sa sagesse il n'affirmait jamais...

VII

Le départ du lieutenant de vaisseau Dérerville doit avoir lieu prochainement, il est désigné pour faire partie de l'état-major du commandant Renaud dans son expédition du Ton-

kin.

Il va partir, laissant derrière lui une famille désolée, et cette désolation est son œuvre...

Il a brisé l'avenir d'une jeune fille dont le talent était toute la fortune... La main mutilée de la jeune artiste ne fera plus vibrer l'instrument qui sous ses doigts rendait des sons divins... il sera muet désormais... Pour Geneviève, quelque chose de mort s'est abattu sur sa vie. Quoique bien jeune encore, la voilà déjà avec un passé... passé rempli d'espérances et de rêves détruits... Pauvre enfant! ces rêves et ces espérances ne lui apportaient ni désir de gloire, ni jouissances personnelles. Elle était pauvre, et son travail l'aiderait à remplir un devoir filial... L'espace d'une seconde avait suffi pour détruire tous ces biens, et c'était lui, lui seul, l'ouvrier d'un tel malheur! Il était riche; avec quel enthousiasme ne donnerait-il pas sa fortune pour réparer ce malheur! Sa fortune! hélas! Il ne pouvait pas plus l'offrir que sa victime ne pouvait l'accepter... Rien... rien de possible. Il lui fallait vivre avec son éternel remords. Ah! pourquoi ne pouvait-il pas dire à Charles: « Ami, partageons en frères, accepte au moins cette faible réparation du mal que j'ai causé? » Désir irréalisable et insensé!

Pourquoi à ce nom de frère une rougeur subite monte-t-elle au front du jeune homme? Pourquoi cette angoisse inattendu qui lui serre le cœur? Parce que cette idée, la plus simple de toutes, vient de surgir dans son esprit: faire de Charles son frère en épousant sa sœur.

La réparation qu'il cherche est là tout entière. Comment ne l'a-t-il pas senti plus tôt?

C'est qu'à ses yeux, cette enfant sans charme et sans attrait n'est pas une femme, c'est que cette pensée était en effet la dernière qu'il pût admettre. Geneviève, la compagne de sa vie! Qu'il est loin, l'idéal rêvé, le bonheur!... Mais aujourd'hui, a-t-il le droit d'être heureux! Il ne lui reste plus qu'un grand devoir de justice à remplir. Ce mariage est la seule réparation possible, il sauvegarde tout à la fois les intérêts de cette famille et sa dignité; ici le bonheur n'est plus en cause, voici l'heure du sacrifice, se dit Pierre résolu. C'est à Charles, à son ami, qu'il ira d'abord ouvrir son âme.

Le cœur de Charles Davillier est à la hauteur de celui de son ami. Dans une circonstance semblable il eût agi comme lui. Mais il sent bien toute l'étendue du sacrifice de Pierre. Geneviève, avec toutes ses qualités morales, est si loin de réaliser le rêve de son ami! Que de fois, dans l'échange de leurs confidences intimes, Pierre a-t-il esquissé l'image de celle dont il évoque les grâces à son foyer. L'amour dans le mariage est pour lui l'idéal du bonheur. En épousant Geneviève, le devoir seul sera son lot.

Toutes ces pensées, Charles les communique à son ami.

(A suivre).

A VENDRE

Cuves, demi-muids, futailles et barriques. — Prix modérés. S'adresser à M. Jacques CLARY presseur d'huile à Cahors, quai de Regourd.

REPRÉSENTANTS

On demande dans toutes les localités des personnes sérieuses pour placer huiles d'olives et savons. Appointements 120 fr. par mois ou remises très élevées. Ecrire à Théophile Berthon, fabricant à Salon (Bouches-du-Rhône).

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

BILLET D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS POUR La Bourboule, Le Mont-Dore, Chamblet-Néris, Royat et Vic-sur-Cère

Pendant la Saison thermale, du 1^{er} Juin au 30 Septembre, la Compagnie d'Orléans délivre, à toutes les gares de son réseau pour les stations thermales de La Bourboule, du Mont-Dore, de Chamblet-Néris, de Royat et de Vic-sur-Cère, des billets aller et retour à prix réduits dont la durée de validité est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de

5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 % du prix du billet.

En outre du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice versa, de Bert à La Bourboule, au Mont-Dore, Royat et Clermont-Ferrand et vice-versa.

On délivre des Billets d'Aller et Retour à prix réduits valables pendant 3 jours.

Le transport des tomates sur le réseau des chemins de fer d'Orléans

Les Compagnies des chemins de fer d'Orléans et du Nord mettent en vigueur à partir du 7 Juillet, un tarif d'exportation nouveau pour les transports de tomates expédiées de la Vallée de la Garonne sur les marchés Anglais.

Ce nouveau tarif est ainsi conçu :

Tomates emballées par wagon chargé d'au moins 4,000 kil. ou payant pour ce poids.

De Marmande-Tonneins Agen et Montauban à Boulogne, Calais, Dunkerque: par 1,000 kilog. 40 fr.

Ce prix de 40 fr. comprend les frais de chargement, de déchargement, de gare et de transmission. Il est réduit à 38 fr. pour les envois faits à destination du Tréport-Mers.

Ce prix est inférieur à la moitié du tarif ancien et les compagnies prennent d'ailleurs les mesures nécessaires pour accélérer les transports dans la mesure utile.

Il ne paraît pas douteux que ces dispositions nouvelles et avantageuses ne favorisent le développement de cette importante culture dans tout le bassin de la Garonne.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris, Evaux-les-Bains), Moulins (Bourbon-l'Archambault), Saint-Eloy (Château-neuf-les-Bains), La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Rocamadour, (Miers), Vic-sur-Cère.

La Compagnie d'Orléans délivre du 15 mai au 15 septembre de chaque année, pour les stations ci-dessous indiquées, des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes comportant une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

En vue d'augmenter les facilités offertes par ces billets, la Compagnie autorise exceptionnellement le chef de famille à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

En outre il est délivré au chef de famille une carte d'identité sur la présentation de laquelle il sera admis à voyager isolément à moitié prix pendant la durée de la législature de la famille entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet de famille.

Il est rappelé à cette occasion que les billets de famille sont établis par l'itinéraire à la convenance du public, que l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour, enfin que la durée de validité, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours et peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours moyennant supplément.

Facilités données aux Voyageurs pour aller en vacances sur le réseau d'Orléans

La Compagnie d'Orléans délivre pendant la saison d'Été de toutes les gares de son réseau

entre elles sous la condition d'un parcours d'au moins 250 kilomètres (aller et retour compris) des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux; les voyageurs ayant la faculté de s'arrêter à toutes les gares du parcours.

En vue d'augmenter les facilités offertes par ces billets, la Compagnie autorise exceptionnellement le chef de famille à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

En outre, il est délivré au chef de famille, une carte d'identité sur la présentation de laquelle il sera autorisé à voyager isolément à moitié prix du Tarif général pendant la durée de la législature de la famille entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet, mais sans arrêt en cours de route.

La durée de validité des billets est d'un mois, non compris le jour du départ; elle peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours moyennant le paiement d'un supplément de 10 0/0 par période.

Les billets sont délivrés du 15 juillet au 1^{er} octobre. Les voyageurs peuvent cependant commencer leur parcours après cette date étant entendu que dans ce cas, la durée de validité des billets expire le 1^{er} novembre ou, moyennant prolongation payante, le 15 novembre au plus tard.

Dépôt de glace

CHEZ EUPHRASIE IMBERT

Boulevard Gambetta.

Le propriétaire-gérant: A. COUSSLANT.